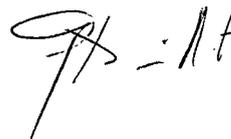


**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1****DOCUMENT 8 ter****DOSSIER PEDAGOGIQUE****SECTION****1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française                       (1) Libre confessionnel  
 (1) Provincial et communal                       (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) **Gérard Bouillot**Date et signature (2) : 1<sup>er</sup> juillet 2004**2. Intitulé de la section : (2)**

**ACCUEILLANT(E) D'ENFANTS CONVENTIONNE(E)**

CODE (3)

88750058081

**3. Finalités de la section :**

Reprises en annexe n° 1 de 1 page (2)

**4. Classement de la section :**

- (1) Enseignement secondaire du degré :  (1) inférieur                       (1) supérieur  
 (1) Enseignement supérieur de type court                       (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

**5. Titre délivré à l'issue de la section :**

Certificat d'accueillant(e) d'enfants conventionné(e), spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.....

**6. Modalités de capitalisation :**

6.1. Organigramme de la section

6.2. S'il échet, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée

Repris en annexe n° 2 de 1 page (2)

- (1) Cocher la mention utile  
 (2) A compléter  
 (3) Réservé à l'administration

Code de la section : (3) 98750052051

7. Unités constitutives de la section :

Table with 6 columns: Intitulés, Classement des U.F., Code des U.F., Code du domaine de formation, Unités déterminantes, Nombre de périodes. Rows include 'Initiation aux techniques de communication...', 'Approche du développement de l'enfant...', 'Education à la santé...', 'Méthodologie de l'accueil des enfants à domicile', and 'Epreuve intégrée de la section...'.

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION
A) nombre de périodes suivies par l'élève (2) 280
B) nombre de périodes professeur (2) 280

8. Profil professionnel (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3. de la circulaire) :

Repris en annexe n° 3 de ..... page(s) .... (2)

9. Tableau de concordance (à approuver par la Commission de concertation) :

Repris en annexe n° 4 de 1 page .... (2)

10. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

01 SEP. 2004

Date : .....

Handwritten signature of A. COLLINET

Signature : A.M. PEDAG.....

- (2) A compléter
(3) Réserve à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit ESIT, ESIQ, ESST, ESSQ, SCTE, SCEC, SCAG, SCPA, SCST, SCPE, SCMA
(6) A compléter si les U.F. ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'administration

## **FINALITES DE LA SECTION**

### **1. FINALITES GENERALES**

Conformément à l'article 7 du décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

### **2. FINALITES PARTICULIERES**

La section vise à former des accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s, telles que définies par l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 27/02/03 portant réglementation générale des milieux d'accueil, en développant chez les étudiants des savoirs, savoir-faire et savoir-être relatifs à l'accueil des enfants à domicile, ce qui devrait leur permettre :

- d'assumer un rôle éducatif auprès des enfants dans le respect des valeurs des parents et du projet éducatif du service dont l'accueillant(e) dépend ;
- d'assurer auprès des enfants une présence stimulante et épanouissante qui favorise l'égalité des chances ;
- d'assurer une prise en charge de l'enfant qui favorise son épanouissement sur les plans physique, psychologique et social selon un projet d'accueil approprié à son âge et répondant aux exigences du « code de qualité de l'accueil » tel que défini par l'O.N.E.

**MODALITES DE CAPITALISATION**

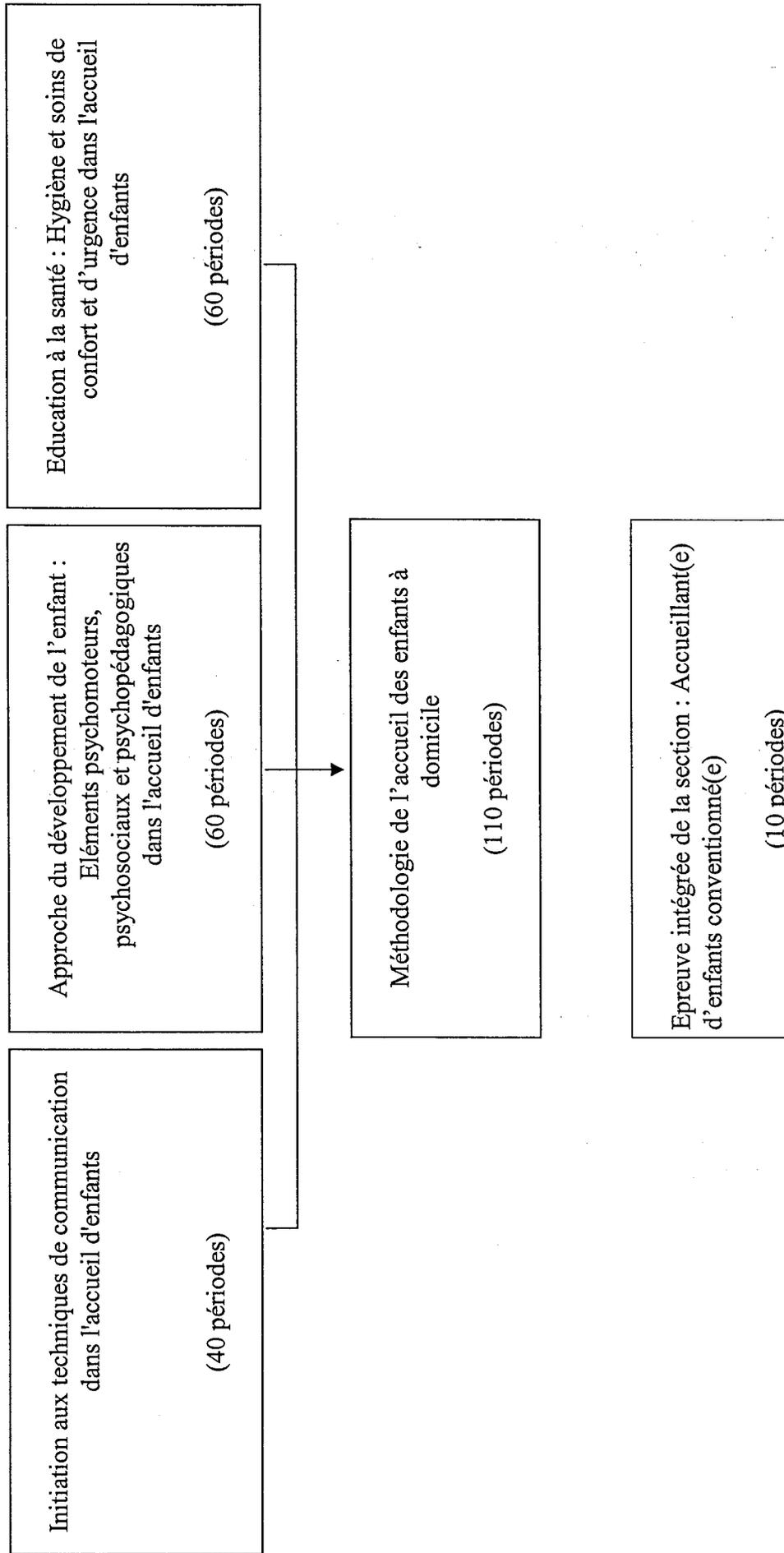


TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF

A LA SECTION (1)  
A L'UNITE DE FORMATION (1)

Date de dépôt SeGEC :

Accueillant(e) d'enfants conventionné(e)

Date d'approbation:

Date d'application obligatoire:

Date limite d'application:

Code régime provisoire	Code dom. form.	Intitulé régime 1 provisoire	Code régime 1 provisoire	Code dom. form.	Intitulé régime 1 provisoire	Cirso	Code dom. form.	Intitulé régime 2	Niveau	Type form.	Nbre périodes
		Accueillant(e) d'enfants conventionné(e)			Néant			Néant			
	903	Initiation aux techniques de communication dans l'accueil d'enfants									
	903	Approche du développement de l'enfant : Eléments psychomoteurs, psychosociaux et psychopédagogiques dans l'accueil d'enfants									
	801	Education à la santé : Hygiène et soins de confort et d'urgence dans l'accueil d'enfants									
	903	Méthodologie de l'accueil des enfants à domicile									
	903	Epreuve intégrée de la section: Accueillant(e) d'enfants conventionné(e)									

S E C T I O N

U F

(1) l'un ou l'autre selon le cas



CODE DE L'U.F. (3) 98521102182	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 903
--------------------------------	--------------------------------------

## 11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Techniques de communication	CT	B	32
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	8
		Total des périodes	40

v

## 12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET  
ADM. PEDAG.

Date : 01 SEP. 2004.....

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

## **FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1. FINALITES GENERALES**

Conformément à l'article 7 du décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

### **2. FINALITES PARTICULIERES**

Cette unité de formation vise à développer chez l'étudiant des savoirs, savoir-faire et savoir-être qui lui permettent de proposer des interventions qui facilitent la communication dans des situations d'accueil d'enfants, à domicile et dans des structures collectives.

## **CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **1. CAPACITES**

- lire un texte écrit dans un langage usuel ( $\pm$  30 lignes) ;
- réaliser une synthèse de ce texte ou répondre à des questions sur le fond ;
- émettre de manière cohérente et structurée un commentaire personnel à propos du texte.

### **2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU**

Certificat du deuxième degré de l'enseignement secondaire.

Attestation de réussite d'une troisième année de l'enseignement secondaire technique.

Attestation de réussite d'une quatrième année de l'enseignement secondaire professionnel.

**CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière

## **PROGRAMME DU COURS**

Au départ d'exemples et/ou de mises en situation d'accueil d'enfants (à domicile et dans des structures collectives), l'étudiant sera capable :

- d'énoncer et de décrire les mécanismes essentiels de la communication verbale et non verbale chez l'adulte et chez l'enfant ;
- d'analyser ces mécanismes en tenant compte de l'environnement familial, social et culturel ;
- d'énoncer les caractéristiques essentielles de la dynamique des groupes adaptées aux groupes d'enfants, y compris les situations de tension et de conflit ;
- de proposer des réponses pour résoudre ces situations de tension ou de conflit ;
- de caractériser d'une manière générale les principes d'organisation et de fonctionnement des structures, qui peuvent favoriser ou défavoriser la communication ;
- de mettre en évidence les éléments facilitateurs et perturbateurs de la communication, y compris les troubles sensoriels et/ou affectifs de l'enfant ;
- de proposer des réponses favorisant le développement optimal des capacités de communication de l'enfant ;
- d'énoncer les mécanismes essentiels de la communication appliqués aux relations de travail : parents, collègues, supérieurs hiérarchiques, en lien avec les différentes structures d'accueil d'enfants.

## **CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, au départ d'une ou de plusieurs situations d'accueil d'enfants, l'étudiant sera capable :

- d'analyser cette ou ces situations sous l'angle de la communication ;
- de décrire une intervention qui facilite la communication.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la finesse de l'observation,
- de la pertinence des propositions,
- de l'adéquation et de la précision de l'intervention proposée.

## **CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert justifiera par son expérience professionnelle de compétences particulières en techniques de communication en lien avec l'accueil des enfants.



CODE DE L'U.F. (3) 9852 1202102	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 903
---------------------------------	--------------------------------------

## 11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Développement de l'enfant : Eléments psychomoteurs, psychosociaux et psychopédagogiques	CT	B	48
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	12
		Total des périodes	60

v

## 12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

  
A. COLLINET  
ADM. PEDAG.

Date : 01 SEP. 2004

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

## **FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1. FINALITES GENERALES**

Conformément à l'article 7 du décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

### **2. FINALITES PARTICULIERES**

Cette unité de formation vise à développer chez l'étudiant des savoirs, savoir-faire et savoir-être relatifs :

- aux étapes de développement psychomoteur et psychosocial de l'enfant ;
- à la relation éducative,

dans des situations d'accueil d'enfants, à domicile et dans des structures collectives.

## **CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **1. CAPACITES**

- lire un texte écrit dans un langage usuel ( $\pm$  30 lignes) ;
- réaliser une synthèse de ce texte ou répondre à des questions sur le fond ;
- émettre de manière cohérente et structurée un commentaire personnel à propos du texte.

### **2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU**

Certificat du deuxième degré de l'enseignement secondaire.

Attestation de réussite d'une troisième année de l'enseignement secondaire technique.

Attestation de réussite d'une quatrième année de l'enseignement secondaire professionnel.

## **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

## **PROGRAMME DU COURS**

Dans une optique de développement global de l'enfant, et au départ d'une ou de plusieurs situations concrètes d'accueil d'enfants (à domicile et dans des structures collectives), l'étudiant sera capable :

- de décrire les principales étapes de la socialisation de l'enfant ;
- d'analyser, au cours de ces différentes étapes :
  - le rôle "moteur" du jeu,
  - l'acquisition de l'autonomie et son importance tant du point de vue individuel que du point de vue social,
  - les influences de la relation adulte-enfant et de la relation entre pairs ;
- de dégager les attitudes et les initiatives susceptibles de favoriser un développement optimal psychomoteur et psychosocial de l'enfant ainsi que de prendre distance par rapport aux principes et valeurs issus de sa propre éducation ;
- d'expliquer le rôle d'un projet éducatif institutionnel codifié, d'en énoncer les composantes, d'en mesurer les implications pour les divers acteurs de l'éducation de l'enfant.

## **CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, au départ d'une ou de plusieurs situations d'accueil d'enfants, l'étudiant sera capable :

- de décrire des éléments du développement psychomoteur et psychosocial et de la socialisation concernés ;
- de proposer une réponse éducative susceptible de favoriser un développement optimal de l'enfant.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la finesse de l'observation,
- de la pertinence des propositions,
- de l'adéquation et de la précision de l'intervention proposée.

## **CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert justifiera par son expérience professionnelle dans le secteur de l'accueil des enfants de compétences particulières en développement psychomoteur, psychosocial et psychopédagogique de l'enfant.



CODE DE L'U.F. (3) 81412202122	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 801
--------------------------------	--------------------------------------

## 11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Education à la santé : Hygiène et soins de confort appliqués aux enfants	CT	B	24
Pratique professionnelle : Education à la santé : Hygiène et soins de confort appliqués aux enfants	PP	L	12
Premiers secours	PP	L	18
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	6
		Total des périodes	60

✓

## 12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE      -       PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

01 SEP. 2004

A. COLLINET  
 ADM. PEDAG.

Date : .....

Signature :

- (2) A compléter  
 (3) Réservé à l'administration  
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection  
 (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM  
 (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

## **FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1. FINALITES GENERALES**

Conformément à l'article 7 du décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

### **2. FINALITES PARTICULIERES**

Cette unité de formation vise à développer chez l'étudiant des savoirs, savoir-faire et savoir-être relatifs à la santé, l'hygiène, la prévention des accidents et les premiers secours appliqués aux enfants en vue de proposer des interventions adéquates dans des situations d'accueil d'enfants, à domicile et dans des structures collectives.

## **CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **1. CAPACITES**

- lire un texte écrit dans un langage usuel ( $\pm$  30 lignes) ;
- réaliser une synthèse de ce texte ou répondre à des questions sur le fond ;
- émettre de manière cohérente et structurée un commentaire personnel à propos du texte.

### **2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU**

Certificat du deuxième degré de l'enseignement secondaire.

Attestation de réussite d'une troisième année de l'enseignement secondaire technique.

Attestation de réussite d'une quatrième année de l'enseignement secondaire professionnel.

**CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

## **PROGRAMME DES COURS**

### **Education à la santé : Hygiène et soins de confort appliqués aux enfants**

En s'appuyant sur des notions de base relatives à l'anatomie, aux systèmes respiratoire et circulatoire ainsi qu'aux besoins physiologiques de l'enfant aux différentes étapes de son développement, l'étudiant sera capable, au départ de situations d'accueil d'enfants (à domicile et dans des structures collectives) :

- d'observer au quotidien l'état de santé et l'hygiène de l'enfant ;
- d'identifier, en tenant compte du contexte culturel :
  - les actes et les moments importants de la vie quotidienne pour une éducation à l'hygiène et à la santé ;
  - les conditions pratiques ainsi que les attitudes et comportements qui favorisent cette éducation ;
- de décrire :
  - les vaccins obligatoires et nécessaires,
  - les symptômes des maladies infantiles courantes, des blessures les plus fréquemment rencontrées,
  - les réponses adéquates à y apporter et les limites de son intervention,
  - les mesures prophylactiques éventuelles à prendre,
  - les composantes d'une pharmacie de base ;
- d'identifier les signes de maltraitance en concertation avec le(s) responsable(s) du milieu d'accueil.

### **Pratique professionnelle : Education à la santé : Hygiène et soins de confort appliqués aux enfants**

En référence aux notions de santé, d'hygiène et de sécurité, et avec le souci de l'autonomie progressive de l'enfant, l'étudiant sera capable, dans des situations d'accueil d'enfants (à domicile et dans des structures collectives) :

- d'assurer les besoins quotidiens de l'enfant, comme par exemple, la toilette et le bain, la prise d'aliments, l'élimination, le sommeil ;
- d'assurer les conditions d'un environnement sain et sûr, tant en ce qui concerne le cadre matériel que les habitudes de vie ;
- d'identifier les sources de danger ainsi que les risques à éviter pour l'enfant et d'ainsi prévenir les accidents ;

- de soigner les blessures bénignes : petites plaies, brûlure, piqûre, saignement de nez, crampe, contusion,...
- de réagir correctement face aux malaises fréquents des enfants : maux de tête, état fébrile, insolation, intoxication, évanouissement, constipation ;
- de faire participer progressivement l'enfant à sa propre protection.

### **Premiers secours**

L'étudiant sera capable, face à une situation d'urgence impliquant un ou plusieurs enfants, d'assurer les premiers secours, soit :

- de protéger du suraccident et d'alerter les services de secours ;
- de déplacer une victime en cas d'urgence ;
- d'observer l'état des fonctions vitales ;
- d'agir en présence d'une hémorragie abondante et visible ;
- de reconnaître une victime consciente et d'agir en conséquence ;
- de reconnaître une détresse ventilatoire et d'agir en conséquence ;
- d'agir en présence d'une victime consciente présentant un malaise cardiaque ;
- de reconnaître un arrêt cardio-vasculaire et d'agir en conséquence ;
- d'agir en présence d'une plaie ou d'une brûlure grave.

L'étudiant sera capable, en outre, chez le bébé ou le jeune enfant :

- d'établir l'état de conscience ;
- d'appeler les secours spécialisés ;
- de pratiquer la réanimation cardio-pulmonaire ;
- de désobstruer le bébé ou le jeune enfant.

## **CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, au départ d'une ou de plusieurs situations d'accueil d'enfants, l'étudiant sera capable de décrire et d'effectuer une intervention adéquate en matière d'hygiène, de soins, de prévention d'accidents, d'éducation à la santé et de premiers secours.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la finesse de l'observation,
- de la pertinence des propositions,
- de l'adéquation et de la précision de l'intervention proposée.

## **CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

Pour les cours de « *Education à la santé : Hygiène et soins de confort appliqués aux enfants* » et « *Pratique professionnelle : Education à la santé : Hygiène et soins de confort appliqués aux enfants* », l'expert justifiera par son expérience professionnelle de compétences particulières en hygiène et soins de confort aux enfants.

Pour le cours de « *Premiers secours* », l'expert justifiera par son expérience professionnelle dans le domaine médical ou paramédical ou par son engagement à la Croix-Rouge de compétences particulières en lien avec les premiers secours, notamment les premiers secours à apporter au bébé et au jeune enfant.



CODE DE L'U.F. (3)	9 852 1502122	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	903
--------------------	---------------	----------------------------------	-----

### 11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Organisation et gestion éducative de l'accueil des enfants à domicile	CT	B	24
Pratiques d'animation appliquées à l'accueil des enfants à domicile	PP	L	32
Déontologie et identité professionnelle de l'accueillant(e) à domicile	CT	B	24
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	30
		Total des périodes	110

v

### 12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

01 SEP. 2004

A COLLINET  
ADM. PEDAG.

Date : .....

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

## **FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1. FINALITES GENERALES**

Conformément à l'article 7 du décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.
- 

### **2. FINALITES PARTICULIERES**

Cette unité de formation vise à développer chez l'étudiant des savoirs, savoir-faire et savoir-être relatifs :

- à l'organisation et à la gestion éducative,
- aux pratiques d'animation,
- à la déontologie et à l'identité professionnelle,

dans des situations d'accueil d'enfants à domicile.

## **CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **1. CAPACITES**

Au départ d'une ou de plusieurs situations d'accueil d'enfants :

- analyser cette ou ces situations sous l'angle de la communication et décrire une intervention qui facilite la communication ;
- décrire des éléments du développement psychomoteur et psychosocial et de la socialisation concernés ;
- proposer une réponse éducative susceptible de favoriser un développement optimal de l'enfant.
- décrire et effectuer une intervention adéquate en matière d'hygiène, de soins, de prévention d'accidents, d'éducation à la santé et de premiers secours.

### **2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU**

Attestation de réussites des unités de formation :

« Initiation aux techniques de communication dans l'accueil d'enfants »

et

« Approche du développement de l'enfant : Eléments psychomoteurs, psychosociaux et psychopédagogiques dans l'accueil d'enfants »

et

« Education à la santé : Hygiène et soins de confort et d'urgence dans l'accueil d'enfants »

classées dans l'enseignement secondaire supérieur.

**CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

## **PROGRAMME DES COURS**

### **Organisation et gestion éducative de l'accueil des enfants**

En tenant compte de la diversité des valeurs et des habitudes éducatives liées à l'identité culturelle ainsi qu'aux réalités socio-économiques des enfants accueillis, l'étudiant sera capable :

- de décrire les caractéristiques d'un environnement matériel adapté et sûr pour les enfants, dans le respect des normes et réglementations en vigueur en tenant compte des caractéristiques du groupe d'enfants : leur nombre, leur âge et leurs activités ;
- de décrire le projet éducatif et les valeurs des parents, pour les prendre en compte dans la relation avec les enfants, et de mettre ces projet et valeurs en relation avec le projet éducatif des structures d'accueil à domicile ;
- de discerner les informations, relatives au vécu quotidien ainsi qu'aux habitudes des enfants, à transmettre pour assurer la continuité et la stabilité dans leur prise en charge :
  - au moment de l'arrivée,
  - au moment du départ,
  - quand un relais se fait avec les parents, un proche de l'enfant, un autre membre de la structure d'accueil ;
- de décrire les conditions, attitudes et comportements qui favorisent un climat relationnel chaleureux et sécurisant :
  - dans la relation de l'accueillant(e) avec chaque enfant,
  - dans la relation des enfants entre eux,
- d'organiser le déroulement de journées d'enfants en tenant compte :
  - de leur nombre,
  - de leur âge et de leur niveau d'autonomie,
  - des rythmes biologiques liés à l'âge de chaque enfant en matière de veille et de sommeil, d'alimentation, d'activité,
  - des souhaits ainsi que des habitudes éducatives et culturelles des parents ;
- d'établir des menus et collations types adaptées aux enfants accueillis, dans le respect des règles d'hygiène, et dans l'optique d'une éducation à la santé.

## **2. Pratiques d'animation appliquées à l'accueil des enfants à domicile**

En tenant compte de la diversité des valeurs et des habitudes éducatives liées à l'identité culturelle ainsi qu'aux réalités socio-économiques des enfants accueillis, l'étudiant sera capable :

- de proposer des modes d'aménagement de l'espace ainsi que des dispositions de jeux et activités en s'adaptant au lieu d'accueil à domicile et en respectant les conditions de confort et de sécurité ;
- de choisir des activités ainsi que de mettre au point leur organisation pratique, en tenant compte :
  - du nombre d'enfants, de leur âge et de leur étape de développement,
  - des rythmes biologiques,
  - de leur état de santé ou de leur handicap,
  - des différents besoins, dont par exemple :
    - \* besoin de mouvement (activités motrices, rythmiques ou plus spécifiques...)
    - \* besoin affectif (ambiance, jeux d'expression, ...)
    - \* besoin de communication (histoires, jeux de langage, d'audition, ...)
    - \* besoin d'autonomie (activités plus individualisées suscitant un choix ...)
    - \* besoin de socialisation (jeux dits à règles, de société, collectifs, ...)
    - \* besoin de structuration (jeux cognitifs, ...)
    - \* besoin d'identification (imitation, coin cuisine, poupées, déguisements,...)
    - \* besoin de calme, d'alternance d'activités (coin repos, bibliothèque, coin musique, ...)
- de prendre en compte dans les pratiques d'animation, de la dimension de l'expression et de la créativité des enfants.

## **3. Déontologie et identité professionnelle de l'accueillant(e) d'enfants à domicile**

L'étudiant sera capable :

- de décrire ses obligations liées à sa fonction :
  - en relation avec les parents :
    - respect des engagements contractuels et quotidiens,
    - respect du secret professionnel et de la vie privée,
    - respect des valeurs, des croyances et des références culturelles, notamment dans le cadre du projet éducatif ;
  - en relation avec la structure d'accueil à domicile :
    - respect des engagements contractuels et quotidiens,
    - respect du projet éducatif et du règlement d'ordre intérieur,
    - transmission des problèmes professionnels ;

## *Méthodologie de l'accueil des enfants à domicile*

- de situer les limites entre vie privée et vie professionnelle :
  - horaires de prise en charge des enfants,
  - protection de l'espace familial ;
- de mesurer l'importance pour l'identité professionnelle de l'accueillant(e) :
  - de la formation continuée,
  - de l'analyse de la pratique avec d'autres professionnels, de façon à prendre une distance critique par rapport aux situations rencontrées et à ses propres idées.

## **CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, au départ d'une ou de plusieurs situations d'accueil d'enfants à domicile, l'étudiant sera capable :

- d'observer des données contextuelles de la situation proposée ;
- d'organiser la gestion pratique d'espace-temps et de proposer une pratique d'animation adaptée ;
- de discerner les informations utiles à communiquer aux parents, aux autres intervenants ou aux responsables de la structure d'accueil à domicile dans le respect du secret professionnel.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la finesse de l'observation,
- de la pertinence des propositions,
- de la capacité de l'étudiant à proposer une réponse éducative adéquate,
- de la capacité de l'étudiant à cerner des limites à son intervention dans le cadre de son identité professionnelle.

## **CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

Pour les cours de « *Organisation et gestion éducative de l'accueil des enfants à domicile* » et « *Déontologie et identité professionnelle de l'accueillant(e) à domicile* » l'expert justifiera par son expérience professionnelle dans le secteur de l'accueil des enfants de compétences particulières en organisation et gestion éducative.

Pour le cours de « *Pratiques d'animation appliquées à l'accueil des enfants à domicile* », l'expert justifiera par son expérience professionnelle de compétences particulières en techniques d'animation des enfants.



CODE DE L'U.F. (3) 387500 02221	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 903
---------------------------------	--------------------------------------

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**Code U

11.1. Etudiant : (2) ..... 10 périodes

Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :

<u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>	
			- par étudiant	- par groupe d'étudiants
	(2)	(2)	(1)	(2)
Préparation de l'épreuve intégrée de la section : Accueillant(e) d'enfants conventionné(e)	CT	I		8
Epreuve intégrée de la section : Accueillant(e) d'enfants conventionné(e)	CT	I		2

Total des périodes :

10

✓

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes MAIS n'est pas mentionné sur le titre délivré.

**12. Réserve au Service d'inspection :**a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

01 SEP. 2004

Date : .....

Signature : A. COLLINET  
ADM. PEDAG.

- (1) Biffer la mention inutile  
(2) A compléter  
(3) Réserve à l'Administration  
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

## **FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1. FINALITES GENERALES**

Conformément à l'article 7 du décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

### **2. FINALITES PARTICULIERES**

L'unité de formation vise à rendre l'étudiant capable de faire la preuve qu'il a acquis les connaissances et les compétences théoriques et pratiques indispensables à la fonction d'accueillant(e) d'enfants conventionné(e).

**CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

## **PROGRAMME**

### **Programme pour l'étudiant**

L'étudiant sera capable :

- de choisir et de délimiter une situation concrète d'accueil d'enfants à domicile afin de l'analyser ;
- d'inventorier les ressources disponibles et de choisir les plus adéquates ;
- d'élaborer un plan de travail ;
- de composer et de rédiger un travail écrit structuré relatif à une démarche personnelle portant sur la situation choisie ;
- de préparer la présentation et défense orale du travail écrit.

### **Programme pour le chargé de cours**

Le chargé de cours a notamment pour tâches :

- de définir au préalable les critères de choix de la situation vécue ;
- d'aider l'étudiant à effectuer le choix de la situation vécue ;
- de conseiller et de guider l'étudiant dans l'élaboration du plan de travail et la rédaction ;
- d'encourager chez l'étudiant la réflexion critique et l'activation optimale des savoirs, savoir-être en lien avec l'exercice de la fonction d'accueillant(e) d'enfants conventionné(e).

## **CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable de produire et de défendre un travail écrit structuré relatif à une démarche personnelle portant sur une situation concrète d'accueil d'enfants à domicile. Cette démarche intégrera dans l'analyse :

- les éléments de la formation pertinents par rapport à la problématique traitée;
- des données pertinentes récoltées auprès d'au moins une source d'information telle que livres, revues, entretiens avec des personnes ressources, émissions télévisées ;
- la justification des attitudes et des comportements à adopter par l'accueillant(e) d'enfants conventionné(e)

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera notamment tenu compte de la qualité d'analyse de la situation et de la compréhension du rôle de l'accueillant(e) d'enfants conventionné(e).

## **CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert justifiera par son expérience professionnelle dans le secteur de l'accueil des enfants de compétences particulières en éducation de la petite enfance.